

Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>28/10/2020</i>	<b>Séance du jeudi 22 octobre 2020 qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole - Salle BARTHOLDI – 2 Rue Gabriel Plançon à Besançon</b>	Visé par : La Directrice adjointe Direction de l'Administration Générale <i>[Signature]</i> Stéphanie PONSOT
--	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le jeudi 22/10/2020 à 18 heures 00 en salle BARTHOLDI 2 Rue Gabriel Plançon 25043 à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de GBM.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- nomme Monsieur Loïc ALLAIN comme secrétaire de séance.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics**

↳ R.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chef d'équipe multi sites - adjoint au responsable de secteur (Service Approvisionnement et Magasin) à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Responsable accueil cellule commerciale au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chargé de gestion marchés publics, finances, administration au sein du Parc Automobile et Logistique (PAL) à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Technicien automatisme - supervision au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur poste de concepteur projeteur au sein de la Direction Voirie, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur poste de concepteur projeteur au sein de la Direction Eau et Assainissement, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le recrutement en Contrat à Durée Indéterminée d'un agent contractuel sur poste de Technicien en électricité au sein du Département Architecture et Bâtiments (DAB) à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (22 Octobre 2020)

*M. Pascal ROUTHIER, élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS – HABITAT 25 pour un montant de 507 835,50 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 29                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1*

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

↳ R.4 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

*Mme Frédérique BAEHR et M. Nicolas BODIN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons et de la communication du programme de Noël ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 28                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2*

↳ R.5 - Actions recherche et innovation. Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2020

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2020,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.6 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2020  
*Mme Anne VIGNOT et M. Christian MAGNIN-FEYSOT, élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

A l'unanimité, le Bureau:

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 6 000€ au Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne et Franche-Comté,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 28                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 2*

↳ R.7 - Reconstitution du dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
  - 2 000 € à Jean-Claude THIEVENT,
  - 2 000 € à Thibaut BARONIAN,
  - 2 000 € à Marlène DEVILLEZ,
  - 2 000 € à Julie BRESSET,
  - 2 000 € à Nao MONCHOIS,
  - 2 000 € à Sangé SHERPA,
- autorise Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

#### **Commission n°03 : Cohésions et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville**

↳ R.8 - Subvention à l'association ASET intervenant auprès des Gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000€, au titre de l'année 2020, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.9 - Subvention à l'association Gadjé intervenant auprès des Gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000€, au titre de l'année 2020, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire du Grand Besançon.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.10 - Demande de prise en charge exceptionnelle suite à des dégradations commises chez un particulier

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une indemnisation de 748.31€ pour dédommager M.Kopp du sinistre qu'il a subi suite à la présence des gens du voyage près de ses terres agricoles.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

#### **Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable**

↳ R.11 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Demande de subvention du Conservatoire d'Espaces Naturels

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

## Bureau

### Séance du 22 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle BARTHOLDI - La City 2 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h02.

#### Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves MAURICE

#### Etaient absents :

Mme Lorine GAGLIOLO, M. Christophe LIME, M. François BOUSSO, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE,

#### Secrétaire de séance :

M. Loïc ALLAIN

#### Procurations de vote :

Mandants : F. BOUSSO, L. GAGLIOLO

Mandataires : N. SOURISSEAU, A. LAROPPE

**Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole**

**Procès-verbal**

**Bureau**

**Séance du jeudi 22 octobre 2020**

*Salle du rez-de-chaussée de GBM*

## ORDRE DU JOUR

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL</b>	3
<b>Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole</b>	9
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance	9
<b>Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics</b>	9
Rapport n°2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement	9
Rapport n°3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (22 octobre 2020)	9
<b>Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique</b>	10
Rapport n°4 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat	10
Rapport n°5 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2020	11
Rapport n°6 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté - Subvention 2020	13
Rapport n°7 - Reconstitution du dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature »	13
<b>Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville</b>	13
Rapport n°8 - Subvention à l'association ASET intervenant auprès des gens du voyage	13
Rapport n°9 - Subvention à l'association Gadjé intervenant auprès des gens du voyage	14
Rapport n°10 - Demande de prise en charge exceptionnelle suite à des dégradations commises chez un particulier	14
<b>Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable</b>	14
Rapport n°11 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Demande de subvention du Conservatoire d'Espaces Naturels	14

**Communauté urbaine  
Grand Besançon Métropole**

**Bureau  
Séance du jeudi 22 octobre 2020**

*Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, en La City – 2, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.*

*La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h02*

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL</b>
---

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Merci d'être là. Je vous propose de commencer ce Bureau. Avant de consulter les rapports du Bureau, nous vous proposons de traiter le dossier concernant les ouvertures dominicales. Benoît VUILLEMIN va présenter les éléments avec comme support un petit PowerPoint très court.

**M. VUILLEMIN.-** Merci, Présidente. Bonsoir. Comme l'indique l'article L.3132 du Code du travail, un repos hebdomadaire doit être accordé au salarié. Ce repos hebdomadaire est donc le dimanche. Pour les commerces de détail non alimentaires, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce jour de repos ne peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail, et ce par arrêté du maire après avis de son Conseil Municipal. La loi du 6 août 2015 dite « loi Macron » fixe désormais une dérogation jusqu'à 12 dimanches par an maximum, contre 5 dimanches auparavant. À partir de 5 dimanches, c'est donc l'arrêté du maire qui est pris après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Grand Besançon Métropole doit donc prendre la décision sur le nombre et les dates des ouvertures le dimanche et elle s'impose ensuite à l'ensemble des communes de l'EPCI.

En date du 24 septembre, nous avons réuni l'ensemble des représentants du monde du commerce (personnels, organisations syndicales, chambres consulaires), mais aussi les maires des communes concernées, les représentants d'enseigne. Un travail a été fait aussi conjointement avec les syndicats salariaux qui ont donné des positions diverses, et des dates ont été posées pour 2021 et 2022. En effet, nous devons prendre la décision pour que les maires puissent signer les arrêtés, avant le 31 décembre 2020, et ce pour 2021 et 2022. Ce travail qui a été effectué a proposé les 3 dimanches de décembre précédant Noël, les 2 dimanches des soldes et le dernier dimanche de novembre, soit 6 dimanches proposés sur les 12.

Tous les organes délibérants présents à la réunion sont tombés d'accord sur 6 à 7 dimanches. Seule la CGT nous a fait part par la suite de son opposition ferme à 0 dimanche. Sinon, la CGC et la CFDT sont favorables à un renouvellement des positions des années précédentes, c'est-à-dire 6 à 7 dimanches, idem pour le MEDEF. Les Chambres consulaires sont favorables à 6 dimanches et les représentants des enseignes et les associations de commerçants sont favorables aussi à 6 dimanches. Nous devons débattre ce soir et définir une orientation pour le nombre de dimanches souhaité pour 2021 et 2022.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je n'ai pas bien suivi, mais pour moi, nous étions partis sur l'idée de revenir sur la base des 5 et repartir sur une discussion pour 5. Est-ce bien cela, Benoît ?

**M. VUILLEMIN.-** Cela n'a jamais été travaillé en Commission. Cela arrive uniquement aujourd'hui en Bureau. La seule réunion qui a eu lieu est la réunion du 24 septembre dernier. Elle a réuni les élus concernés, les chambres de commerce et autres. De cette réunion, il en est sorti que c'était 6 dimanches, c'est-à-dire à l'équivalence de l'année dernière.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Le débat est ouvert.

**Un intervenant (07 : 16).-** Je voulais savoir précisément quels syndicats de salariés étaient présents à cette réunion du 24 septembre dernier.

**M. VUILLEMIN.-** Ils ont tous été invités. Aucun n'était présent. Aucun n'a répondu non plus qu'il viendrait. On a su que la CGT souhaitait venir, mais le représentant a eu un problème de santé, a priori. Patrick BOUZAT, Directeur du service Commerces, a relancé l'ensemble des syndicats pour connaître leur position, et 3 syndicats ont répondu. La CGT a répondu « 0 dimanche », la CGC et la CFDT ont répondu « 6 à 7 dimanches ».

**Un intervenant (le même).-** Ont-ils répondu sur la base d'une proposition, ou leur avez-vous demandé ce qu'ils souhaitaient en termes d'ouverture le dimanche ?

**M. VUILLEMIN.-** Il leur a été demandé ce qu'ils souhaitaient, conformément aux textes. Il y a jusqu'à 12 dimanches possibles, et la réponse a été « 0 » pour la CGT, donc aucun dimanche ouvert, et la CGC et la CFDT sont favorables pour un renouvellement des propositions de l'année précédente (6 à 7 dimanches).

**M. BODIN.-** Benoît, il faudra peut-être que tu présentes une diapositive que tu n'as pas présentée qui, justement, indique ce qu'il se passe dans le cas où la Communauté Urbaine ne délibérerait pas. Cela laisserait la possibilité à toutes les communes de faire ce qu'elles veulent.

**M. VUILLEMIN.-** On m'a dit que cette diapositive avait été supprimée, mais ce n'est pas grave. Je ne l'ai pas dans mes papiers, mais je peux vous en parler. Si nous sommes en dessous de 5 dimanches, chacune des communes fait ce qu'elle veut, non pas en nombre de dimanches, parce que cela reste à 5 – la commune de Saône ou de Saint-Vit n'ouvriront pas plus de 5 dimanches –, mais elles peuvent les faire à la date qu'elles souhaitent. Cela voudrait dire dans l'absolu qu'une société comme Carrefour pourrait avoir 10 dimanches ouverts, 5 pour le magasin d'École-Valentin et 5 pour le magasin de Chalezeule.

L'idée est que nous soyons bien dans les 5, pour que nous fixions une règle communautaire, c'est-à-dire une règle commune aux 68 communes de Grand Besançon Métropole pour que nous ouvrons bien tous les mêmes dimanches. Si nous sommes en dessous, c'est au libre choix des Conseils Municipaux de chaque commune, non pas en termes de nombre qui sera fixé et sera le même pour tout le monde, mais en termes de date. Pour éviter les concurrences entre les territoires sur les ouvertures du dimanche, l'idée est que nous prenions position sur un nombre minimum de 5 dimanches.

Le souhait a été de consulter en amont les personnes concernées, les maires concernés, les syndicats et les chambres consulaires, ces dernières s'étant positionnées au-delà du nombre, sur des dates pour que d'entrée de jeu, nous sachions que ce sera le dernier dimanche de novembre, les 3 dimanches de décembre, le premier dimanche des soldes d'été et le premier dimanche des soldes d'hiver. Ce sera valable sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole. Ce sera très uniformisé, et c'est ce qui avait été fait l'année dernière.

**M. MICHAUD.-** Je crois que les temps de consommation sont bien appréhendés maintenant, puisque nous avons l'expérience. Nous avons une expérience d'ouverture générale, pour tout le monde en même temps. Il y a décembre, mois des étrennes, l'histoire des soldes, qui apparemment est importante et il y avait le dernier weekend de novembre, date d'une fête certes anglo-saxonne (black Friday), mais d'une fête de consommation quand même. Un nombre de 5 ou 6 reste dans la norme. Cela ne servirait à rien d'aller à 10 ou 12. De toute façon, il n'y aurait pas le chaland pour se déplacer 10 weekends dans l'année, puisque nous ne sommes pas un espace de consommation attractif au sens touristique du terme. Nous devons donc faire preuve de pragmatisme.



**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, tu as raison.

**M. MAGNIN-FEYSOT.-** Je pense qu'il est important que nous ayons une position commune. Je la vis depuis plusieurs années et c'est important aussi pour les syndicats qui interrogent les maires à certains moments, que nous mettons au courant aussi, parce qu'ils apprécient que l'information leur soit donnée. Je répète qu'il est important que nous ayons une position commune. Nous l'avons depuis de nombreuses années. Cette position est bien entendue, et elle correspond à ce qui a été décidé en réunion. Les gens s'aperçoivent que nous réfléchissons ensemble et que nous essayons de trouver une solution correspondant à ce qui est attendu. Je ne sais pas ce qu'il en est des autres maires, mais j'ai déjà reçu de grandes enseignes des propositions correspondant à ce que nous leur proposerons, alors qu'elles n'avaient pas encore, je pense, toutes les informations. Cela explique aussi la situation.

**M. FELT.-** Aujourd'hui, si nous prenons les grandes enseignes comme Carrefour, elles ouvrent déjà tous les dimanches matin. Elles sont donc beaucoup moins concernées. Systématiquement, sur la zone du secteur nord, nous nous mettons d'accord sur les périodes d'ouverture pour qu'il y ait une cohérence entre les commerces. Par ailleurs, nous écrivons systématiquement aux organisations syndicales lorsque nous avons une demande, pour leur demander leur avis : 9 fois sur 10, elles ne répondent pas, mais nous les avons quand même sollicitées. C'est important pour moi d'avoir leur avis. Si l'on nous posait la question, du point de vue personnel, nous pourrions répondre que les organisations syndicales ont été sollicitées. En discutant avec les grandes enseignes, quasiment toutes les enseignes commerciales (Carrefour, Leader Price, etc.) ouvrent le dimanche matin. Restent les commerces de galeries marchandes qui n'ont pas l'intention d'ouvrir plus que cela. Sur les autres commerces, lorsque c'est Saint-Maclou, ils ne vendent pas des tapis tous les jours. Il y a donc moins de demandes.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres commentaires ou prises de parole ?

**M. SOURISSEAU.-** Nous sommes sur une discussion concernant 5, 6 ou 7 dimanches. Au titre des élus de la Ville, nous proposons plutôt 5 dimanches. S'agissant du black Friday, nous ne sommes pas forcément grands fans de ce weekend-là. Je pense que nous sommes tous d'accord dans cette salle concernant les trois weekends de décembre et les deux autres dates évoquées (dates de soldes). Cela étant, honnêtement, nous avons simplement une interrogation sur la question du weekend du black Friday. Nous serions donc plutôt sur 5 dimanches, mais encore une fois, c'est pour apporter un peu plus de cœur au débat.

**M. GAVIGNET.-** Il faut savoir que le black Friday a été réclamé par les Galeries Lafayette en son temps et les commerçants de la galerie de Châteaufarine. Les autres commerçants ne l'ont jamais demandé.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est vrai que pour le black Friday, c'est très serré. Tout le monde n'est pas fan de ce weekend.

**Mme BENEDETTO.-** J'ai deux remarques. Premièrement, si mon anglais est bon, le black Friday est un vendredi. Je pense que c'est embêtant de parler du black Friday un dimanche. Je suis personnellement absolument opposée. Historiquement, c'était un vendredi. Deuxièmement, il me semble me souvenir dans notre débat justement en municipalité que l'affaire des 6 dimanches correspondait l'an dernier au fait qu'il y avait 4 dimanches avant Noël, ce qui était tout à fait exceptionnel. Or ce n'est pas le cas cette année. Je souscris aux propos de Nathan SOURISSEAU. Nous sommes positionnés sur 5.

**M. FELT.-** Je voudrais juste confirmer que lors de la réunion de septembre, les Galeries avaient lourdement insisté pour le dernier dimanche de novembre à cause du black Friday.

**M. VUILLEMIN.-** Non, il a été signalé par la Directrice des Galeries Lafayette qu'en dehors du black Friday, qui est d'abord une opération basée essentiellement sur les ventes numériques, le dernier dimanche de novembre était pratiquement comme un dimanche de décembre. C'est donc par rapport à leur expérience, à leur chiffre d'affaires, qu'ils considéraient que ce dimanche était important. S'est posée une autre question beaucoup plus anglo-saxonne que le black Friday : le plus

gros jour de consommation dans les pays anglo-saxons est entre Noël et le Nouvel An. C'est le dimanche suivant Noël, surtout en Angleterre où c'est déjà le premier jour des soldes. La question s'était donc aussi posée.

La question des 7 dimanches ne s'est jamais posée. Cela a toujours été entre 5 et 6. Aucun de nos interlocuteurs n'a parlé de 7. Cela a toujours été sur 6 dimanches, entre 5 et 6. Au départ, nous devions regarder sur trois ans, 2021, 2022, 2023, mais pour l'année 2023, cela n'allait pas pour 6 dimanches, cela faisait peut-être un dimanche de trop. Nous nous sommes donc arrêtés à 2021 et 2022 et ils étaient très attentifs à avoir ces 4 dimanches avant Noël, car pour eux, rétroactivement, le dernier dimanche de novembre était presque un premier dimanche de décembre. Pour eux, c'est déjà Noël. Par exemple, les illuminations commencent pratiquement à cette période. Je crois que le black Friday n'est presque plus dans l'air du temps, si je puis me permettre.

**M FELT.** - Aux États-Unis, le black Friday correspond à Thanksgiving. La dinde est consommée le jeudi, et le vendredi, c'est le black Friday. C'est donc une fête américaine. Les soldes chez Harrods tombent le premier jour de janvier, puisque les gens font la queue pour sauter sur le réfrigérateur.

**Un intervenant (18 : 20).** - Il n'empêche qu'historiquement, parce que cela fait un moment que nous faisons ces réunions, normalement, ce sont 5 dimanches, les 2 des soldes et les 3 avant Noël. Nous avons ajouté un dimanche, parce que parfois, entre Noël et le Nouvel An, il y a un weekend, et c'est là où nous inscrivions le sixième dimanche.

**Mme LA PRÉSIDENTE.** - Ce n'est pas le septième, mais le sixième.

**Un intervenant (le même).** - Je ne connais pas les calendriers, parce que je ne les ai pas regardés, mais s'il n'y a pas de dimanche entre Noël et le Nouvel An, normalement, ce sont 5 dimanches, pas plus. C'est donc entre 5 et 6.

**Mme LA PRÉSIDENTE.** - C'est pour cela que sur la ville de Besançon, nous étions partis sur 5.

**M. ROUTHIER.** - Benoît, peux-tu redonner les weekends consacrés ?

**M. VUILLEMIN.** - Pour 2021, les dates sélectionnées par les personnes présentes à la réunion du 24 sont le dimanche 28 novembre (après le début des illuminations, donc déjà un dimanche de Noël), les dimanches 5, 12 et 19 décembre 2021. Pour 2022, ce sont le dimanche 27 novembre, les 4, 11 et 18 décembre, plus les premiers dimanches des soldes que nous ne pouvons pas préciser, puisque nous ne connaissons pas les dates des soldes. Je ne peux pas vous indiquer les dimanches de démarrage de soldes en 2021 ou 2022, les dates n'étant fixées que dans les 6 mois précédant les soldes.

**M. MICHAUD.** - D'après ce que j'ai compris, il me semble qu'il y a eu consensus majoritaire des personnes consultées pour 6 dimanches. Est-ce bien cela ?

**M. VUILLEMIN.** - Il y a un consensus de tout le monde, c'est-à-dire des maires présents à la réunion, les représentants des enseignes, des grandes surfaces, de l'Union des commerçants, des chambres consulaires et de deux syndicats salariaux. Seule la CGT s'est opposée et propose 0 dimanche. En réalité, il y a un consensus pour 6 dimanches et un refus total d'aucun dimanche de la CGT. Pour les professionnels, c'est très clair.

**M. MICHAUD.** - Il me semblait qu'il était important de le préciser. Nous devons aujourd'hui avoir une réflexion, parce que finalement la concurrence aujourd'hui n'est plus celle des dimanches, mais surtout celle d'Internet. Si nous voulons maintenir de l'activité sur notre agglomération, je pense que nous devons être facilitateurs. Aujourd'hui, nous discutons en termes d'ouverture. Nous savons que les commerces ont souffert depuis deux ans, entre les gilets jaunes et ce qu'il se passe aujourd'hui avec le Covid. Michel me rappelle qu'avant, il y a eu les travaux de tram. Cela fait donc quelques années où nous sommes amenés à soutenir le commerce. Il faudra peut-être avoir une réflexion un peu plus approfondie, mais il me semble aujourd'hui que vu le consensus, ce serait dommage de revenir à 5 dimanches, d'autant plus que cela ne fait pas une grosse différence.

**M. VUILLEMIN.-** N'oublions pas qu'il y a déjà de nombreuses dérogations. Par exemple, à Châteaufarine, Centrakor et Jardiland sont ouverts tous les dimanches.

La demande des 6 dimanches pour l'UCB, pour le centre-ville, est aussi pour avoir une période de rééquilibrage par rapport à ces zones commerciales qui, dans certains secteurs d'activités, peuvent ouvrir aujourd'hui tous les dimanches, et elles ouvrent tous les dimanches.

**M. ROUTHIER.-** Je rejoins les propos de Jean-Paul MICHAUD et de Benoît VUILLEMIN. N'oublions pas que nous venons de passer une période extrêmement difficile pour les commerçants, et cela continue. Cela fait plusieurs années que nous ouvrons 6 weekends pendant les vacances de Noël. C'est très attendu de la part de nos commerçants. C'est vraiment la période où ils font « le gras », où ils arrivent à peu près à sortir leur épingle du jeu entre une année morose et une nouvelle année qui débute. Je crois donc que c'est très important. Que nous nous battions sur un weekend, la problématique n'est pas là. Bien évidemment, derrière, il y a toutes les incidences de travail pour les salariés, mais ce n'est pas là-dessus qu'il faut se baser. Aujourd'hui, remettre en cause les 6 dimanches serait vraiment dommage pour nos commerçants que nous devons absolument soutenir pour cette année. Je peux vous dire que cela va continuer, nous ne sommes pas dans une période facile, mais plutôt dans une période extrêmement délicate.

Comment cela se passera-t-il ? Nous n'en savons rien encore d'ici la fin de l'année. Personnellement, je vous demanderai simplement de les soutenir, d'être derrière eux et de continuer à les soutenir cette année en restant sur 6 weekends d'ouverture.

**M. LAROPPE.-** Je suis parfaitement d'accord avec tes propos, Pascal. Je rebondis juste sur l'argument d'Internet. Bien entendu, il faut faciliter les commerces. C'est une période extrêmement difficile pour les nombreuses raisons que vous avez citées. En revanche, je ne reçois pas du tout l'argument d'Internet, car si nous extrapolons ce raisonnement, il faut ouvrir tous les dimanches, 24h/24. À ce moment-là, nous pourrions concurrencer Internet. Malheureusement, nous ne pourrions jamais le faire. Aller sur 5 ou 6 dimanches, comme vient de le dire Pascal, ce n'est pas vraiment la problématique. J'aimerais que nous pensions au fait que dans les prochaines années, nous nous dirons « l'habitude, c'est 6. Ne passerions-nous pas à 7 ? », puis « l'habitude, c'est 7. Ne passerions-nous pas à 8 ? » Je vois tout le monde dire « non ». Tant mieux, mais j'espère que les personnes qui seront ici dans 20 ans ne se diront pas « nous sommes à 8. Ne passerions-nous pas à 9 ? » Cela fait rire certaines personnes et je suis poli.

Je voudrais juste dire que l'argument d'Internet est très compliqué. Je pense qu'il faut jouer sur d'autres mécanismes pour faire revenir les personnes dans les commerces locaux, plutôt qu'ouvrir un nombre important de dimanches.

**M. VUILLEMIN.-** Je peux répondre sur ce risque. Aujourd'hui, l'ouverture du dimanche coûte cher, ce qui est tout à fait normal, puisque c'est 100 % d'augmentation de salaire et c'est récupérable. Cela n'a d'intérêt pour le commerçant ou pour l'enseigne que s'il n'y a un apport de chiffre d'affaires. De ce fait, dès lors que nous dépasserons le nombre de 5 ou 6 dimanches, il y aura moins d'intérêt, puisque nous diluerons les ventes. Cela a de l'intérêt justement parce qu'il y en a peu. Je le pense. D'ailleurs, pour toutes les villes bénéficiant de ce statut de tourisme qui leur permettait – c'est le cas de Dijon – d'ouvrir tous les dimanches, cela n'a pas duré très longtemps, parce qu'il n'y avait pas l'effet de rentabilité en face. Je pense que nous n'avons pas trop de risque sur le sujet. Globalement, s'il fallait aller jusqu'au bout de la loi en autorisant 12 dimanches, je pense que la plupart des enseignes n'ouvriraient pas les 12 dimanches, car le rapport coût/rentabilité ne serait pas bon.

**M. GRIMAIRE.-** Je pense que le travail dominical n'est pas une avancée sociale. Même si les salariés le font sur la base du volontariat, la plupart du temps, c'est plutôt contraint vu les salaires que peut pratiquer en particulier la grande distribution. Je ne suis pas persuadé que si les gens dépensent en 6 ou 7 jours ce qu'ils ont à dépenser, ils dépenseront exactement la même somme. À mon avis, le travail dominical est un report de consommation. J'aimerais aussi un jour que l'on nous donne les chiffres. Après, que certains dimanches soient plus adaptés, pourquoi pas ? Parmi les élus à la ville de Besançon, nous avons un ancien syndicaliste FO qui participait à ces mêmes discussions. Il nous disait que les 3 dimanches avant Noël, le chiffre d'affaires augmentait, mais les 2 dimanches des soldes n'étaient pas forcément judicieux ni les plus rémunérateurs. Quant au black

Friday, c'est simplement de se coller à une habitude américaine, et finalement faire plaisir à quelques enseignes. Je suis donc plutôt sceptique. Dans un souci de compromis, je proposerais 5 dimanches.

C'est le discours que nous avons tenu aussi au niveau de la ville de Besançon. Dire 5, ce n'est pas non plus, comme certains veulent le faire penser, ne pas soutenir le commerce, parce que l'argument de dire que si finalement, on n'ouvre pas plus, on ne soutiendra pas le commerce, je ne souscris pas à cette analyse.

**Un intervenant (28 : 41).**- Je rejoins les propos d'Olivier GRIMAITRE. Il est vrai que nous avons eu cette discussion du côté ville, en municipalité. C'était plus que cet élu qui avait présenté cela. C'était aussi l'idée qu'il y avait une étude derrière. Des chiffres avaient été évoqués. Une forme de consensus montrait qu'en termes de rentabilité pour le commerce, nous étions vraiment sur 4 jours de rentabilité sur l'année. Ensuite, il y a forcément des spécificités locales que nous pouvons comprendre. Je trouve aussi que le nombre de 5 est un bon juste milieu. Dans l'esprit de la fin du propos d'Olivier, par rapport à ce qu'ont évoqué Benoît VUILLEMIN et Pascal ROUTHIER, je pense qu'il ne faut pas opposer les deux. Le fait d'ouvrir le dimanche n'est pas forcément toujours la solution, et c'est un peu comme cela aussi que Jean-Paul MICHAUD l'a présenté, pour dire que c'est grâce à cela que nous soutiendrons le commerce. Je pense que ce n'est pas la seule. Je ne suis pas forcément sûr que cela en soit une. Il y a aussi d'autres manières de le faire. Je ne suis pas certain que présenter les choses de cette façon soit une bonne manière de faire, ni que joindre cela à la crise soit le bon lien.

**M. BODIN.**- Je reprends le propos de Pascal. Il est vrai qu'en termes de consommation, la population du territoire stagne globalement. Le pouvoir d'achat, au mieux, stagne. Je ne suis pas sûr qu'en ouvrant davantage, il y ait une consommation supplémentaire. Je pense que même pour les commerçants, ce n'est pas forcément une bonne chose. Ceci dit, les commerçants prennent ce risque. Je crois que dans la situation actuelle, il faut absolument les soutenir. Je pense qu'il est important que la Communauté Urbaine et l'ensemble des communes concernées aient une position commune. Le nombre de 6 dimanches me convient. Nous n'allons pas non plus passer toute la soirée sur ce sujet.

**M. VUILLEMIN.**- Je ne voudrais pas que vous pensiez que je défends un avis personnel. Je n'en ai pas. Si je me réfère à ma profession, j'ai le droit d'ouvrir tous les dimanches et je n'en ouvre aucun. Je ne donne pas ma position personnelle, mais certains d'entre vous la connaissent concernant les ouvertures dominicales. Je rappelle juste qu'en amont de ce Bureau, nous avons réuni les organismes professionnels, syndicaux, patronaux, chambres consulaires, Union des commerçants, associations. Nous les avons consultés et à l'issue de cette consultation – et ils sont concernés en premier lieu – c'est un consensus sur 6 dimanches.

Je ne donne pas d'avis sur ce qui a été décidé. D'ailleurs, pendant cette réunion, je n'en ai donné aucun, mais je constate qu'il y a une unanimité pour ces 4 dimanches dits « festifs » qui précèdent les fêtes de Noël et les 2 dimanches des soldes. À terme, nous reviendrons peut-être à 5 – et je l'ai dit pendant cette réunion –, parce que je pense que naturellement, les soldes d'été disparaîtront. Aujourd'hui, il est dans toutes les réflexions qu'il n'y ait plus qu'une période de soldes sur l'année, à savoir les soldes d'hiver. Je vous dis simplement que ce n'est pas une position personnelle que je défends, je ne défends pas la position du commerçant que je suis, bien évidemment, mais je vous dis simplement que c'est un consensus des organismes consultés lors de cette réunion du 24 septembre.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je vais vous dire quelque chose qui, je pense, va aussi trouver son consensus. J'entends ce que tu viens de dire, Benoît, et je suis d'accord avec le fait que nous consultations. Malheureusement, nous nous sommes trouvés dans une situation où les syndicats n'étaient pas tous présents. Ils ne sont donc pas tous exprimés. Je déplore leur absence et il faudra que nous regardions pourquoi.

**M. VUILLEMIN.**- Non, sur l'ensemble des syndicats, 3 syndicats majeurs se sont exprimés. La CFDT a dit « 6 à 7 dimanches », la CGC a dit « 6 à 7 dimanches » (par écrit), et la CGT a dit « 0 ». Attention, tous les syndicats n'ont pas de branche commerce. Ceux qui n'en ont pas ne répondent pas. Ils ont été consultés, Monsieur BOUZAT les ayant tous consultés, mais les trois syndicats ayant une branche commerce à Besançon, à savoir CFDT, CGC et CGT, ont répondu. Ils ne sont pas venus à

la réunion, mais par acquis, justement pour ne pas s'arrêter là, il a été décidé de les consulter, ce que nous avons fait.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je reviens sur le mot « consulter ». Dans toutes les discussions – et je ne dis pas cela seulement à toi – ce qui est bien est lorsque l'on a un consensus pris sur le lieu même, parce qu'on est sur le même niveau de discussion, d'information, etc. Quand on téléphone, on est sur d'autres approches, et je ne sais pas sur quoi m'appuyer. Je ne remets pas en cause les éléments. On entend qu'il y ait un consensus pour 6 dimanches. Si j'entends bien, dans la salle, il y a un consensus pour 6. Je vous propose de rester sur 6 dimanches. En revanche, comme tu le dis, nous reviendrons à 5. Malheureusement, le Premier ministre vient d'annoncer que certains départements allaient être en couvre-feu. D'après les discussions que nous avons aujourd'hui avec le Préfet, avec l'ARS, il reste un mystère sur le Jura qui a des chiffres bien plus intéressants que les nôtres, et il est passé en un seul weekend bien au-dessus de nous, en particulier concernant les gens de plus de 65 ans, sans que nous en expliquions les éléments.

Nous voyons que la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or sont concernées, que cela s'étend. On pressent qu'il pourrait même y avoir, dès la semaine prochaine ou en fin de semaine, un couvre-feu. Cela veut dire que de toute façon, pour les magasins, cela va poser un certain nombre de questions. Nous sommes donc dans une situation tout à fait particulière. Je dois dire que le signal envoyé aujourd'hui est compliqué, car même les salariés ne savent plus à quel saint se vouer. Je vous propose donc 6 dimanches. J'espère que nous arriverons à 5 et à quelque chose de plus équilibré, parce que les conditions de travail le dimanche restent compliquées pour de nombreuses personnes, en particulier pour les femmes, et nous le savons. En êtes-vous d'accord ? Sommes-nous sur un consensus ? C'est l'intérêt du Bureau. Je vous remercie.

#### Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

##### Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je vous propose d'en venir à la désignation d'un secrétaire de séance. Au hasard, Loïc, est-ce que tu veux bien ? Merci.

##### Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

##### Rapport n°2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

**M. BAULIEU.-** Nous pouvons présenter très rapidement ce rapport. Comme vous l'avez vu, suite à des vacances de postes il y a eu soit recrutement, soit pour deux cas dans ce dossier, renouvellement de contrat. S'il y a des questions, je n'ai pas d'autre commentaire à faire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** On me rappelle que suivant les Conseils Communautaires, pour qu'ils puissent donner largement et librement cours à tous les débats, pour autant pour aussi des raisons d'efficacité, nous souhaitons proposer que dans chaque commission, il y ait chaque fois un pointage par la Présidente de commission, avec les membres de la commission, des trois dossiers qui vous semblent porteurs d'un message politique ou techniquement important. Du coup, je vous propose que nous commençons à utiliser cette méthode. Sur le rapport n°2, c'est parti, comme l'a dit Monsieur Gabriel BAULIEU pour la Commission n°01. J'invite bien les présidents à s'interroger, avec les membres de la commission, à savoir quels dossiers leur semblent importants de présenter. Nous vous en proposons trois par commission.

##### Rapport n°3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (22 octobre 2020)

**M. BAULIEU.-** Il n'y a pas d'observation non plus de la part du rapporteur.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien.

**Mme BARTHELET.-** Excusez-moi, je réagis avec un peu de retardement, mais il ne faudra pas oublier que pour tout ce qui concerne l'urbanisme, nous sommes obligés de présenter les rapports en séance. Nous avons donc droit à une dérogation particulière.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, tu as raison.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

Rapport n°4 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Benoît, souhaites-tu dire un mot ?

**M. VUILLEMIN.-** Je voudrais juste rappeler que c'est un montant de 20 000 €, soit deux subventions de 10 000 €, l'une pour les samedis piétons, manifestations organisées par l'Office du Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB), qui marchent très bien, et qui sont appréciées des commerçants du centre-ville de Besançon ; l'autre pour le programme de Noël qui a priori devrait être revu suite à la crise du Covid. Dans tous les cas de figure, ils ont engagé des frais de communication pour soutenir cette opération des samedis piétons, des samedis ayant été ajoutés. C'est la même chose pour le programme de Noël. C'est pour cela qu'il y a ces deux subventions de deux fois 10 000 €, soit 20 000 €. Sachez que l'OCAB gère également les chèques-cadeaux appelés « Bezac Kdo ». Ce système fonctionne très bien. D'ailleurs, les mairies que nous représentons peuvent aussi en prendre pour leurs personnels. Jean-François LEPIN m'en a fait part ce matin en me disant : « essaie de parler à tes collègues maires des chèques Bezac pour les cadeaux de fin d'année, car ils ne sont dépensés qu'à Besançon ». Nous sommes vraiment dans du circuit court de chèques-cadeaux.

Il s'agit donc de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'OCAB au titre des samedis piétons et de la communication du programme de Noël.

**M. FELT.-** Il aurait été bien que Jean-François LEPIN fasse une circulaire aux maires dans toutes les communes, ce qui nous aurait sensibilisés. Ici, nous échangeons entre nous. Quand il s'agit de statuer en Conseil Municipal, si l'on sait qu'il y a Bezac Kdo et TirGroupé, on peut choisir.

**M. VUILLEMIN.-** Je le lui dirai.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je rebondis, car la première fois, le Grand Besançon avait déjà opté pour les Bezac Kdo. Benoît nous avait déjà signalé combien cela fonctionnait bien. Besançon avait suivi. Nous recommandons ici. D'ailleurs, je le signale aussi, car je trouvais la démarche intéressante. La preuve en est, nous l'avons faite, c'est pour cela que je la trouve intéressante. Nous avons mis une part de Pive. Vous vous souvenez des débats du mandat précédent. Je pense qu'aujourd'hui, cela prend plus de sens. Cela consistait à appuyer une monnaie locale pour vraiment réaffirmer la question très locale. Nous allons tester à Besançon. Nous verrons ainsi si cela peut être un boosteur, sachant que la Pive a fait cela avec Etuz justement pour inciter les gens d'Etuz.

**M. VUILLEMIN.-** Excusez-moi, Présidente. Je suis désolé, mais ce ne sont pas les mêmes chèques. La Pive est dans l'opération Boosteur. Ces chèques sont donc donnés. Là, nous parlons des Bezac Kdo, chèques que l'on peut acheter. On peut confondre, parce que c'est assez proche. L'OCAB gère la vente des Bezac Kdo. Là, on va être envahi de chèques Amazon, nous le savons. Amazon est en train d'aller sur TirGroupé. C'est donc l'occasion de faire vraiment du circuit de proximité en chèques-cadeaux en achetant à l'OCAB. En gros, vous pouvez acheter 1 000, 1 500 € de chèques-cadeaux à distribuer à vos collaborateurs pour les fêtes de Noël. La Pive est en partenariat avec Boosteur de commerce qui sera le sujet d'un autre rapport ultérieur.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, c'est vrai. J'ai confondu les deux. Tu as tout à fait raison. Malgré tout, c'est quand même un dispositif intéressant. Nous devons vraiment y réfléchir. Il serait peut-être nécessaire que nous reparlions de cette question de monnaie locale, pour voir si cela peut être un élément qui intéresse les artisans sur votre territoire, parce que vous en avez tous, et cela les intéresserait peut-être de participer à cette mise en réseau. Je trouve que par rapport à la discussion que nous avons eue il y a trois ou quatre ans, voire plus, je pense que les mentalités ont évolué. Cette question peut trouver un écho parmi les gens qui souhaitent que l'économie locale soit boostée.

**Mme BENEDETTO.-** Justement, quand tu parles des chèques Amazon, je pense aux Comités Sociaux Économiques (CSE, ex CE) qui sont très friands de ce genre de chose. Je me demande à quel moment on peut inciter, rencontrer, discuter avec les secrétaires de ces CSE dans les collectivités, dans les communes, pour les inciter à participer à cette opération.

**M. VUILLEMIN.-** C'est ce que souhaite faire Jean-François LEPIN, le Directeur de l'OCAB. Cela étant, je vais relayer l'information de Marcel. J'en ai échangé ce matin avec Jean-François LEPIN pour qu'il fasse une circulaire à destination de l'ensemble de nos communes. Toutefois, ils vont aussi chercher des CSE. Il m'a demandé les coordonnées d'un chef d'entreprise important sur ma commune pour justement valoriser ces chèques. De plus, les frais de gestion sont très faibles (4 %, je crois). Cette opération est donc gagnant-gagnant. C'est intéressant autant pour les entrepreneurs qui veulent acheter les chèques pour rétribuer leurs collaborateurs que pour la collectivité, puisque c'est de l'argent qui reste en circuit court local.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce fonctionnement est vraiment très intéressant. Je crois que c'est effectivement moins cher que le Client Roi. Il me semble que le Client Roi est plus onéreux. Cela étant, nous ne sommes pas là pour faire la concurrence entre les types de système. Je crois que nous avons un consensus sur ce dossier que je soumetts tout de même au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°5 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2020
---

**M. BODIN.-** Par rapport à ce que tu disais précédemment, concernant le fait d'extraire trois rapports, est-ce dans le cadre des bureaux décisionnels ou dans le cadre des rapports qui passent en Conseil Communautaire ? Ce qui n'est pas la même chose.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Normalement, c'était dans le cadre des commissions, mais comme cela n'a pas été fait en commission, nous vous proposons de le faire malgré tout en Bureau. De toute façon, il s'agit simplement de se mettre d'accord sur une gestion du Conseil Communautaire. Si qui que ce soit a envie de lancer un débat, c'est possible, puisqu'il n'y a aucune limite. C'est juste dans la façon de mettre en avant tel ou tel dossier que nous souhaitons. Cela ne t'empêche nullement, comme vient de le faire d'ailleurs Gabriel BAULIEU, de proposer tel dossier à mettre en avant.

**M. BODIN.-** D'accord, parce que j'avais deux questions annexes justement en termes de fonctionnement. Premièrement, sur le fait que nous ayons acté 14 supplémentaires à titre consultatif dans ces commissions, je n'ai pas mesuré que cela concernait 14 personnes. Nous serons bientôt quasiment autant que les membres de la commission étant donné les absences. Je pense que cela modifie l'équilibre de la commission. C'est une vraie question.

Ma deuxième question est liée à cela. Nous avons fait deux commissions le midi. Quid des plateaux-repas ? J'avoue que sur le principe, j'y étais un peu opposé, mais en même temps, les commissions étant de fait obligatoires, fait-on des plateaux-repas ? Est-ce la même politique suivant les commissions ?

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Je ne pensais pas voir cette question ici ce soir tout de suite.

**M. BODIN.-** On n'est pas obligé de répondre aujourd'hui ou ce soir.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous retenons la question, mais je pense que nous n'allons pas en parler. Nous reviendrons vers vous s'il faut en parler. Ce sont des éléments très pratico-pratiques. En revanche, sur les 14 qui sont là, nous sommes d'accord. Ils participent au débat, mais pas à la décision ni au vote. S'il y a un déséquilibre, parce que les élus ne viennent pas alors que les autres élus viennent, cela interroge sur la présence des élus en général. Si cela pouvait les stimuler et laisser penser que s'ils ne sont pas là, les autres auront peut-être influencé le débat. C'est donc une vraie question.

**M. FELT.-** Je fais la proposition aux élus du Conseil Municipal. Je suis étonné par le nombre de retours, parce que cela a l'air de bien marcher. Je dis donc : mesdames et messieurs, attention, car il ne suffit pas de venir les six premiers mois. Un mandat dure six ans. Mais je suis étonné. Nous en débattons d'ailleurs lundi dans notre réunion de secteur pour affecter justement les postes. Cela étant, j'ai été un peu étonné de l'engouement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour ma part, je n'en suis pas étonnée. Je trouve que c'est drôlement bien. Lorsque l'on fait le tour des secteurs, on a toujours dit qu'il y avait un déficit de compréhension de ce qu'il se passait dans nos instances, mais en même temps, les gens s'en sentaient éloignés. Finalement, si on leur donne la possibilité de le connaître, ils viennent. Pour notre démocratie, c'est plutôt un bon signe, Marcel. Cela veut dire que sur ton territoire, ils ont envie de savoir ce qu'il se passe.

**M. FELT.-** J'ai surtout remarqué que c'était de nouveaux élus. C'est donc leur premier mandat. Nous verrons lorsqu'ils en auront fait quatre. *Rires.*

**Mme BARTHELET.-** Nous avons dû faire des arbitrages dans le secteur ouest pour toutes les commissions, car nous avons beaucoup trop de candidats par rapport au nombre de places possibles.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Cela réinterroge la proposition que je voulais explorer. Il me semble que nous en avons parlé, mais je ne sais plus dans quelle instance ni à quel moment. Nous nous étions dit qu'il faudrait peut-être envisager – avec le Covid, il est absolument impossible d'envisager quoi que ce soit –, par exemple trois fois dans le mandat, une grande assemblée de tous les élus de tout notre territoire, soit environ 1 000 élus, avec des ateliers, car évidemment, cela s'organise, pour donner la possibilité de faire une espèce de point tous les deux ans sur les orientations que nous avons décidé de prendre, et pour laisser les élus exprimer les désirs et les attentes. En effet, il y a une véritable appétence. Plus nous aurons des gens qui ont envie de voir un territoire bouger, être boosté, plus c'est une chance. Je crois que nous ne devons pas passer à côté de ces chances-là. Nous devons voir comment nous pourrions l'organiser. Je suis contente que vous nous fassiez remonter ce désir.

**M. BODIN.-** Je vais quand même présenter mes dossiers. Nous en étions au rapport n°5 concernant le Pôle Véhicule du Futur. Ce n'est pas un gros dossier. Nous avons deux compétitivités, celui des Microtechniques sur Besançon et celui du Véhicule du Futur sur le secteur du Pays de Montbéliard. Il s'agit d'une subvention de 5 000 €, sachant que bien évidemment, le Pays de Montbéliard Agglomération verse aussi 5 000 € au Pôle de compétitivité des Microtechniques. Cela permet de savoir ce qu'il se passe dans ce pôle de compétitivité. Le Pôle Véhicule du Futur est un secteur en pleine mutation et nous avons de nombreuses entreprises bisontines qui travaillent également dans ce secteur. Il est donc très intéressant de savoir ce qu'il se passe d'un point de vue industriel dans ce domaine.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous soumettons ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.



Rapport n°6 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté -  
Subvention 2020

**M. BODIN.-** Le PGI (Pôle de Gérontologie et d'Innovation) Bourgogne-Franche-Comté est lié au domaine de la « silver » économie. C'est toute une économie liée au vieillissement de la population. Il est proposé une subvention de 6 000 € pour le fonctionnement de ce Pôle qui n'est pas un pôle de compétitivité.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°7 - Reconduction du dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature »

**M. VUILLEMIN.-** En l'absence de François BOUSSO qui a été retenu, je vais présenter ce rapport qui concerne les Ambassadeurs Grandes Heures Nature. Dans le cadre de l'événement Grandes Heures Nature et du festival annuel outdoor, nous avons 6 ambassadeurs aidés à hauteur de 2 000 € chacun pour intervenir sur les réseaux sociaux, faire parler de Besançon lors de leur compétition. Ce sont des champions dans le cyclisme, le trail, le kayak, l'escalade. Vous avez des noms comme Sangé SHERPA, qui sont mondialement connus. Ce sont de très bons ambassadeurs. Ils nous ont fait un bilan extrêmement satisfaisant. Il est proposé pour 2021 de reconduire ces subventions pour l'ensemble de ces 6 athlètes partenaires ambassadeurs de Grandes Heures Nature, à hauteur de 2 000 € chacun, soit un total de 12 000 €.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Avez-vous besoin d'autres éléments ? Finalement, nous rêvons que cet événement Grandes Heures Nature ait lieu. Tout cela va finir par nous faire rêver grandement. Merci. Nous soumettons ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

Rapport n°8 - Subvention à l'association ASET intervenant auprès des gens du voyage

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce rapport concerne l'accompagnement des gens du voyage.

**M. ROUTHIER.-** C'est une subvention d'un montant assez réduit que nous versons tous les ans. Cette association demande toujours ce montant qu'elle n'a jamais réévalué, pour un travail assez conséquent d'accompagnement des familles de gens du voyage. Cette association se rend principalement sur place pour les rencontrer.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il serait peut-être bien qu'à un moment donné, tu nous exposes ce qu'elle fait, que tu nous donnes des éléments. Je ne sais pas si tu en as pour l'instant, mais il serait bien que nous voyions le travail réalisé. Je sais que – nous le verrons dans le dossier suivant – il y a un travail d'accompagnement sur le RSA.

**M. ROUTHIER.-** Il avait été prévu lors d'une prochaine Commission n°03 d'inviter les présidents des associations justement pour qu'ils présentent leur activité à la Commission.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est parfait, merci beaucoup. Malgré tout, comme nous savons combien ce dossier nous anime, sans les inviter en Bureau, car c'est compliqué, tu pourrais nous faire une présentation.

**M. ROUTHIER.-** Lorsqu'ils seront venus présenter leurs activités, je ferai en retour au Bureau.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Cela nous permettra de voir. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°9 - Subvention à l'association Gadjé intervenant auprès des gens du voyage

**M. ROUTHIER.-** C'est la même chose, mais pour une autre association. La première fait plutôt de l'accompagnement des familles et la deuxième, de l'accompagnement des enfants. Elle va aider par exemple à la scolarisation. Cette subvention permet notamment à l'association Gadjé de payer l'essence pour aller voir toutes les familles. Elle nous disait qu'elle avait passé beaucoup de temps à Saône cet été.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Demande de prise en charge exceptionnelle suite à des dégradations commises chez un particulier

**M. ROUTHIER.-** Ce rapport concerne le remboursement suite à des dégâts commis par des gens du voyage sur le secteur de Marchaux. Il s'agit d'un remboursement vraiment exceptionnel. Normalement, nous ne procédons pas à ce type de remboursement au Grand Besançon lorsqu'il y a des dégâts autour des aires pour les gens du voyage, mais ici, les dégâts des gens du voyage venus sur cette période sont vraiment manifestes. Cela reste un montant assez faible. Il y a un peu de maïs à rembourser, et quelques installations électriques. Nous avons reçu les devis.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien, merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°11 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Demande de subvention du Conservatoire d'Espaces Naturels

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Lorine GAGLILO n'étant pas là, nous avons proposé que le vice-président qui l'accompagne présente ce rapport. Sinon, Françoise suit le dossier.

**Mme PRESSE.-** Nous sommes dans le cadre de la charte paysagère. Plusieurs communes, avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et le Grand Besançon, ont signé une convention en 2018 pour un travail pastoral sur les collines du Grand Besançon. C'est dans ce cadre que nous vous proposons de subventionner à hauteur de 4 567 € le CEN qui conduit ce travail. Il fait, en particulier en ce moment, un travail foncier sur les communes d'Avanne et de Montfaucon. Nous allons sûrement aller vers une convention autour d'une association foncière pastorale. Ce travail se mène également avec la Chambre d'Agriculture.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*La séance est levée.*